



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	29	32

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 avril, à 20 heures, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique PASTEAU, doyenne d'âge. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 16/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 16/04/2026.

Présents : Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma, M. BACHELIER Jean-Christophe, Mme BONNET Estelle, Mme BOUQUET Fabienne, M. BOUQUET Pascal, Mme BUARD Marion, Mme COMPAIN Marina, M. CROISEAU Julien, M. DE SAINT RIQUIER Arnould, Mme FELICITE Gwennaëlle, M. FOUCHARD Stéphane, M. GRAFFIN Serge, M. GUENEE Hugo, M. HAMIOT Julien, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HOUALARD Patrice, Mme HUBERT Laurence, M. HUREAU Laurent, Mme LAIR Marie-Christine, M. LERAT Vincent, M. PAJAUD Eric, Mme PASTEAU Dominique, Mme PREZELIN Séverine, Mme SIMON Claudette, Mme VIALETTE Valérie, M. VILAIN Patrick, Mme WATTEAU Laurence, Mme ZIVEREC Hélène.

Excusés ayant donné procuration : Mme MORGANT Nathalie (procuration à M. HAMIOT Julien), Mme ROUAULT-LEMAITRE Carole (procuration à M. GRAFFIN Serge), M. TIREL Mickaël (procuration à Mme SIMON Claudette).

A été nommée secrétaire : Mme FELICITE Gwennaëlle

DEL2026-055 – Élection des autres membres du Bureau

Le Président invite l'assemblée à désigner les 3 autres membres du Bureau, autres que le Président et les Vice-Présidents.

Chaque membre du Bureau est élu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir rappelé que tout conseiller communautaire peut être élu sans avoir manifesté sa candidature au préalable, il est procédé aux formalités de l'élection après recueil des éventuelles candidatures.

Élection du 1^{er} membre supplémentaire du Bureau :

Est candidate : Mme BUARD Marion

A l'issue du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32

Blancs : 4

Exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Mme BUARD Marion a obtenu 28 voix.

Mme BUARD Marion est élue membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Élection du 2^{ème} membre supplémentaire du Bureau :

Est candidate : Mme ZIVEREC Hélène

A l'issue du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32

Blancs : 4

Exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Mme ZIVEREC Hélène a obtenu 28 voix.

Mme ZIVEREC Hélène est élue membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Élection du 3^{ème} membre supplémentaire du Bureau :

Est candidat : M. PAJAUD Eric

A l'issue du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

Votants : 32

Blancs : 6

Exprimés : 26

Majorité absolue : 14

M. PAJAUD Eric a obtenu 26 voix.

M. PAJAUD Eric est élu membre du Bureau à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 22/04/2026

Le Président,
M. HERVE Yves-Marie

La secrétaire de séance,
Mme FELICITE Gwennaëlle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260422-DE-2026055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2026

